

Ceci est un exemple de commerce bilatéral, mais on pourrait donner lieu au commerce multilatéral si les contrôles du change des membres adhérents installaient des représentants auprès d'une Bourse internationale où les crédits bloqués dans un pays pourraient être échangés pour ceux dans un autre pays à des taux de change convenus: le pays exportateur aurait la principale responsabilité d'établir un compte de contre-partie, en important du pays à qui une vente a été faite. S'il ne désirait pas le faire, ce serait son affaire et non pas celle du pays importateur qui aurait fait sa part en établissant le crédit nécessaire. Le pays importateur aurait le droit d'annuler le crédit, sous le régime de la Loi des prescriptions, si ce crédit n'était pas utilisé dans sept ans. Le principe en jeu est celui avec lequel nous sommes tous familiers en commerce intérieur: si vous avez un crédit dans un magasin, vous ne pouvez pas le toucher en espèces, mais vous l'utilisez quand vous prenez des marchandises.

Puis, au bas de la page il explique la proposition et dit:

La Bourse internationale ne serait en aucun sens une banque internationale et ne serait pas non plus l'organisme où toutes les nations conserveraient leurs débits et leurs crédits. Il est psychologiquement important que chaque nation sache dans quels pays elle a des crédits disponibles, de manière à pouvoir prendre des mesures pour les liquider soit en important davantage soit en diminuant ses exportations à ces pays. La responsabilité que le plan impose à chaque nation de conserver l'équilibre entre ses propres exportations et importations ne doit en aucun cas être transférée à une banque internationale centrale de compensation. Si on confiait cette tâche à une banque internationale centrale au lieu de laisser chaque nation libre de résoudre ses problèmes à sa manière, nous en reviendrions une fois de plus à l'ancien état de guerre financière pour contrôler une autorité monétaire centrale qui, à son tour, contrôlerait les affaires intérieures des nations soi-disant indépendantes. En pratique, un tel système de contrôle monétaire international signifie que, tandis qu'on ne peut pas obliger les gros pays créditeurs à accepter contre leur gré des paiements en marchandises, on peut faire pression sur les petits pays débiteurs et leur faire abaisser leurs prix pour que malgré les tarifs leurs marchandises entrent dans les pays créditeurs peu disposés à recevoir paiement de la seule manière à la portée des débiteurs, c'est-à-dire en marchandises.

Je dois dire que sous le régime de la Loi des prescriptions, si on ne l'employait pas dans sept ans—ma foi, je ne prends pas sept ans comme exemple. Mais c'est le chiffre que j'ai vu ici.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Quelch, voulez-vous poser votre question maintenant?

M. QUELCH: Voici ma question. Pourquoi ne serait-il pas logique d'insérer cette disposition dans un accord comme celui de Bretton Woods? Je dois dire que cela serait beaucoup plus amical, et que cela ferait disparaître en grande partie mon objection à l'accord de Bretton Woods si un pays créditeur acceptait la responsabilité de liquider son crédit à l'étranger.

M. COLDWELL: En d'autres mots, s'il y avait dans ce document une disposition forçant ou obligeant le créancier à agir d'une manière différente de celle dont les créanciers ont parfois agi dans le passé.

M. QUELCH: Oui.

M. COLDWELL: Cela a du bon. Mais il me semble que cela revient à envisager un organisme mondial et un gouvernement mondial doués de l'autorité d'imposer certaines mesures, et je croyais que mon honorable ami était opposé à cela.

M. QUELCH: Vous faites grandement pression sur le pays débiteur. Pourquoi ne pas faire également pression sur le créancier? Vous êtes en train de forcer le pays débiteur.